

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 6 AVRIL 2005,  
Salle Polyvalente du Charail, à St Priest**

*Début de la séance : 19h15*

**Présents :** Messieurs Jean LEYNAUD, Yann BACCONNIER, Edouard LEVEUGLE, André PEYRARD, Jean-Claude DURAND, Gérard CHIROSSEL, Jean-Pierre ASTRUC, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Roland SADY, Gérard AMBERT (remplace Alain MARTIN), Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Daniel CERISE, Michel GAMONDES, Jacques BALTOGLU, Jean CHOUVIER, Arnaud RITTE, Marc JARZAT, Alain CHAUSSIGNAND, Philippe MAZADE, Didier BELIN.

Mesdames Pascale VIVENZIO (remplace Michel VALLA), Bernadette CHASTAGNER (remplace Christian VERCASSON).

**Excusés :** Messieurs Jean-Louis BONHOMME, Alain MARTIN, Michel VALLA, Michel GAGNIER, Florian BENEFICE, Christian VERCASSON, Yves CHEVALIER.

**Absents :** Messieurs Max LAFOND, Alain BERNARD, Dominique VIGNAL.

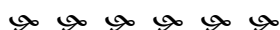
**Secrétaire de séance :** Monsieur Didier BELIN.

**Ordre du Jour :**

- 1) Compte administratif 2004,
- 2) Vote des taux des 4 taxes directes locales,
- 3) Budget primitif 2005,
- 4) Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- 5) Zones portant production d'énergie renouvelable,
- 6) Subventions aux manifestations sportives à forte notoriété,
- 7) Questions diverses (CDRA, Centre Européen de Nouvelles Technologies...).

Le quorum étant largement atteint le Président débute le Conseil Communautaire.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président informe les conseillers communautaires que Monsieur Christian VERCASSON n'a pu être présent ce jour en raison du décès de sa mère survenu tout récemment. Au nom de tout le Conseil Communautaire il présente à Monsieur VERCASSON ainsi qu'à sa famille ses plus sincères condoléances.



**Approbation du Compte rendu du Conseil Communautaire du 16 février 2005 :**

François VEYREINC précise qu'aucune remarque n'a été faite sur le compte rendu du conseil communautaire du 16 février dernier.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**



## **I/ Compte administratif 2004**

François VEYREINC donne la parole à Patrick LALLEMAND, vice-président chargé des finances, pour la présentation du compte administratif 2004 établi sur les bases suivantes :

• Fonctionnement :	Dépenses	115 553.15 €
	Recettes	418 589.00 €
• Investissement :	Dépenses	35 288.14 €
	Recettes	0.00 €

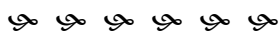
Soit un excédent pour l'année 2004 de 267 747.71 € affecté comme suit :

- 35 288.14 € au compte 001 Résultat d'investissement reporté
- 85 288.14 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisés
- 217 747.71 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Le Président se retire de la salle et Patrick LALLEMAND invite les membres du Conseil Communautaire à procéder au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2004.**

Retour de François VEYREINC dans la salle.

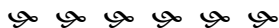


## **II/ Vote du taux des 4 taxes directes locales**

François VEYREINC propose que pour l'année 2005 les taux demeurent identiques à ceux de l'année précédente conformément aux engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire du 16 février dernier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
accepte à l'unanimité de fixer comme suit les taux de fiscalité pour 2005 :**

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>0.223</b>
<b>Taxe foncier bâti :</b>	<b>0.367</b>
<b>Taxe foncier non bâti :</b>	<b>1.470</b>
<b>Taxe professionnelle :</b>	<b>0.274</b>



## **III/ Budget primitif 2005**

Patrick LALLEMAND donne lecture au Conseil Communautaire du document budgétaire 2005 qui prévoit notamment les inscriptions suivantes :

- Fonctionnement : 2 540 035.71 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 268 446.85 € en dépenses et en recettes

François VEYREINC rappelle que la baisse de la DGF était malheureusement prévue pour cette année.

Jean LEYNAUD demande au Président si le budget va être voté avant les taux de la TEOM.

François VEYREINC lui répond par l'affirmative. Les taux de la TEOM, établis en fonction des données communiquées par les syndicats, seront examinés après le vote du budget primitif.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2005.**



#### **IV/ Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Jean LEYNAUD fait observer que la dépense envisagée par le SIDOM pour sa commune ne correspond pas aux derniers chiffres qui lui ont été communiqués.

Jean-Pierre ASTRUC (vice-président chargé des finances du SIDOM) précise que l'estimation des coûts qui a permis de déterminer les taux de la TEOM fera l'objet d'un examen attentif dans chaque commune et que l'établissement des dépenses de ramassage de l'année 2006 tiendra compte des résultats du présent exercice.

André PEYRARD et Alain CHAUSSIGNAND s'interrogent sur l'évolution des taux dans l'avenir avec notamment l'objectif de mettre en œuvre un mécanisme de lissage des taux de TEOM sur l'ensemble du territoire communautaire.

Pour Edouard LEVEUGLE l'instauration d'une redevance spéciale pour les entreprises, administrations... est primordiale. Il n'est pas juste que le citoyen continue à payer les déchets produits par les différentes administrations.

La municipalité de Rompon ayant souhaité assurer l'intégralité du coût du ramassage sur son budget il est précisé à Monsieur Jean CHOUVIER que sa commune continuera à verser directement sa contribution au SITVOM si les services de la Trésorerie de Privas et de La Voulte ne s'y opposent pas.

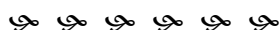
Un courrier a été adressé le 15 mars à la Trésorerie de Privas pour signaler la demande de Rompon.

20h00 : arrivée de Jacques BALTOGLU.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
accepte à l'unanimité de fixer comme suit les taux de la TEOM pour 2005 :**

<b>COMMUNES</b>	<b>BASES PREVISIONNELLES</b>	<b>PRODUIT ATTENDU</b>	<b>TAUX TEOM</b>
ALISSAS	473 902	72 507	15.30%
CHOMÉRAC	1 350 239	187 953	13.92%
COUX	1 000 199	100 120	10.01%
CREYSSEILLES	66 903	9 855	14.73%
FLAVIAC	568 141	76 131	13.40%
FREYSSENET	18 219	4 349	23.87%
LYAS	317 235	33 786	10.65%
POURCHERES	59 894	8 709	14.54%
PRIVAS	7 493 470	936 684	12.50%
ROCHESSAUVE	144 559	23 621	16.34%
ST JULIEN	619 561	75 586	12.20%
ST LAGER	314 790	46 494	14.77%

ST PRIEST	483 016	63 662	13.18%
ST SYMPHORIEN	279 179	39 923	14.30%
VEYRAS	1 032 764	97 286	9.42%
<b>TOTAL SIDOM</b>	<b>14 222 071</b>	<b>1 776 665</b>	
LE POUZIN	1 765 705	276 156	15.64%
ROMPON	422 790	0	0.00%
<b>TOTAL SITVOM</b>	<b>2 188 495</b>	<b>276 156</b>	
ST CIERGE	89 054	16 315	18.32%
<b>TOTAL SICTOM</b>	<b>89 054</b>	<b>16 315</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>16 499 620</b>	<b>2 069 136</b>	

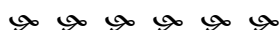


Comme l'année précédente, le Conseil Communautaire doit délibérer sur la subvention de fonctionnement allouée à l'Office du Tourisme. François VEYREINC suggère donc de rajouter cette délibération à l'ordre du jour et cède la parole à Edouard LEVEUGLE, vice-président chargé du Tourisme.

Edouard LEVEUGLE précise aux membres du Conseil Communautaire qu'il est proposé, suite aux réunions qui se sont tenues avec les responsables de l'Office du Tourisme et à l'analyse approfondie des comptes, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 75 000 € à l'Office du Tourisme.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Accepte de verser une subvention de 75 000 € à l'Office du Tourisme Privas – Rhône et Vallées au titre de l'année 2005,**
- **Décide de reverser à l'Office du Tourisme le montant de la Taxe de Séjour instaurée le 1<sup>er</sup> décembre 2004 par notre assemblée,**
- **Mandate le Président pour signer la convention à intervenir avec l'Office du Tourisme.**



## **V/ Zones portant production d'énergie renouvelable**

François VEYREINC donne la parole à Gérard BEAL, vice-président chargé de l'aménagement de l'espace.

Un certain nombre de projets éolien étant aujourd'hui à un stade avancé, en particulier sur Freyssenet, Gérard BEAL propose que l'exercice effectif de la compétence confiée à la Communauté de Communes Privas – Rhône et Vallées soit concrètement envisagé dans le cadre d'une convention financière et fiscale. Il soumet le projet de convention au Conseil Communautaire.

Pour Alain CHAUSSIGNAND il faudra être très vigilant et très précis sur l'identification des voiries qui desserviront les zones.

Yann BACCONNIER précise qu'une carte indiquant les voiries concernées devra être annexée aux statuts car elles deviendront de fait d'intérêt communautaire.

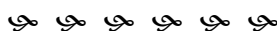
François VEYREINC, pour donner suite à ces observations, propose que l'article 5 de la convention soit rédigé ainsi « Les voiries ou **portions de voirie** concernées par le présent article feront l'objet d'une identification précise dans le cadre d'une convention annexe ».

Il informe ensuite les conseillers des nouvelles dispositions envisagées par l'Assemblée Nationale en matière d'énergie éolienne et des seuils minimums (20 MW) qui s'imposeraient à EDF en matière de rachat.

Arnaud RITTE s'inquiète alors pour les projets qui sont moins avancés que celui de Freyssenet comme celui du Pouzin par exemple.

François VEYREINC explique qu'il faudra être très vigilant pour les différents dossiers en cours.

**Après avoir pris connaissance des différentes dispositions de cette convention et en avoir modifié l'article 5 les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, de mandater Monsieur le Président pour signer ladite convention avec chaque commune concernée.**



## **VI/ Subventions aux manifestations sportives à forte notoriété**

François VEYREINC donne la parole à Didier BELIN, vice-président chargé des sports.

Didier BELIN propose que la Communauté de Communes soutienne les associations organisatrices d'événements sportifs sur le territoire communautaire.

Ce soutien pourrait se concrétiser par une subvention plafonnée à 2 000 € qui serait conditionnée par la forte notoriété de la manifestation et par la présence du logo de la Communauté sur les supports de communication et le lieu de la manifestation.

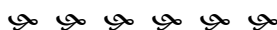
L'inscription de 10 000 € dans le cadre de notre budget primitif permettra de prendre en compte ces événements.

Les associations organisatrices du gala de boxe à Privas et du triathlon du Pouzin seront les premières bénéficiaires de ce nouveau dispositif.

Michel GAMONDES demande à ce que soit précisé dans la délibération « associations agréées ». La proposition est acceptée par le Président.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve l'inscription budgétaire de 10 000 € pour le soutien de manifestations sportives à forte notoriété,**
- **décide d'allouer une subvention de 2 000 € à Privas Boxe pour l'organisation du championnat du monde de boxe WBF le 15 mars 2005,**
- **décide d'allouer une subvention de 2 000 € au Kiwanis Club de Privas pour l'organisation du 9<sup>ème</sup> Triathlon du Pouzin le 21 mai 2005.**



## **VII/ Questions diverses**

● **Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) :**

Pour François VEYREINC le CDRA est une opportunité pour accompagner le financement de projets sur notre territoire. C'est la continuité des contrats globaux de développement.

La mise en œuvre des CDRA est organisée comme suit :

- un comité de pilotage regroupant 4 copilotes, 19 représentants du territoire, 7 conseillers régionaux rapporteurs dont 2 rapporteurs et 4 conseillers généraux,

- un comité technique,
- une commission Lien Social, Développement Culturel et Sportif comprenant les 3 sous groupes Culture – Sports et Loisirs – Lien Social,
- une commission Attractivité du Territoire comprenant les 4 sous groupes Service aux personnes – Service aux entreprises et industries – Développement touristique – Agriculture,
- une commission Aménagement de l'Espace comprenant les 3 sous groupes Environnement, Gestion de l'espace – Transports, Déplacements – Urbanisme et Habitat.

Jean CHOUVIER indique que le périmètre envisagé du futur CDRA lui paraît pertinent pour la mise en place d'un SCOT.

● Centre Européen de Nouvelles Technologies (CENT) :

Edouard LEVEUGLE informe les membres du Conseil Communautaire de l'avancement de ce dossier. Dans le cadre de la candidature du CENT au dispositif « Pôles de compétitivité » une réunion s'est tenue le 16 mars dernier avec les représentants de la DRIRE. Il est prévu également de rencontrer prochainement le nouveau préfet pour envisager le calendrier de réalisation de l'opération.

● François VEYREINC propose au Conseil Communautaire d'émettre un vœu concernant le maintien d'une offre de soins cohérente sur le bassin de Privas et le Centre Ardèche. Il donne la parole à Jacques BALTOGLU, membre du Conseil d'Administration de l'hôpital de Privas qui explique que l'hôpital de Privas fonctionne bien car tous les lits sont toujours occupés. L'hôpital travaille théoriquement pour les cantons de Privas et Chomérac. L'idée est d'intégrer les 2 cantons de La Voulte et de St Pierreville dont une partie de la population vient déjà sur l'hôpital de Privas.

**Les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Privas – Rhône et Vallées, après avoir pris connaissance du projet médical de territoire du Centre Hospitalier des Vals d'Ardèche, demandent le rattachement des cantons de La Voulte sur Rhône et de St Pierreville au bassin de Privas et considèrent comme indispensable au maintien d'une offre de soins cohérente la pérennisation de la maternité et du centre 15 24h/24.**

● Gérard BEAL demande aux communes de Le Pouzin, St Cierge la Serre, Privas, Pourchères et Freyssenet de prendre rapidement contact avec Monsieur LEMAITRE pour initier les réunions sur les chemins de randonnées. De plus, le 3 mai prochain est prévue à Privas une réunion de concertation réunissant toutes les communes.

● Une proposition de réorganisation des commissions sera étudiée au bureau du 20 avril et pourrait faire l'objet d'un examen au cours du prochain Conseil Communautaire.

● Réunion de la Commission Evolution des statuts le 26 avril 2005.

● Réunion de la Commission Tourisme à prévoir assez rapidement pour visiter les 3 sites possibles d'accueil du musée agricole de Verdus. Le Département veut une réponse avant la fin du mois.

● Le TA de Lyon a rejeté le recours des 3 communes. Rien n'est changé pour les délibérations se rapportant au retrait de St Symphorien sous Chomérac et St Lager Bressac. A ce jour 12 communes se sont prononcées favorablement sur la proposition de retrait adoptée par le Conseil Communautaire du 16 février 2004.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.*